

1. Record Nr.	UNINA9910140121503321
Autore	Antoine Follain Bruno Lemesle, Michel Nassiet, Éric Pierre, Pascale Quincy-Lefebvre (dir.)
Titolo	La violence et le judiciaire du moyen âge à nos jours : discours, perceptions, pratiques
Pubbl/distr/stampa	Presses universitaires de Rennes, 2008 [Place of publication not identified], : Presses universitaires de Rennes, 2008
ISBN	9782753530546 2753530548
Descrizione fisica	1 online resource (384 pages)
Collana	Histoire
Soggetti	Social Welfare & Social Work Social Sciences Criminology, Penology & Juvenile Delinquency
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Bibliographic Level Mode of Issuance: Monograph
Sommario/riassunto	La violence dans la plupart des pays européens et en Amérique du Nord est une préoccupation de plus en plus vive : aux yeux de beaucoup, elle met en cause la cohésion de la société. Mais comment la violence a-t-elle été considérée dans le passé ? Bien des pratiques tenues aujourd'hui pour violentes par l'institution judiciaire et par la société ne l'ont pas toujours été. Certaines formes de violence ont même pu bénéficier d'une légitimité sociale. Comment alors le pouvoir judiciaire a-t-il réagi ? S'est-il opposé à la violence, au risque d'entretenir une distance avec la société, ou bien a-t-il choisi d'ignorer des formes de violence pourtant illégales ? Comment considérer la violence que l'institution judiciaire a elle-même secrétée ? Depuis le xixe siècle, des problèmes inédits ont surgi : les frontières de la violence se sont déplacées. De nouvelles violences ont été prises en compte par l'institution judiciaire : violences sur les enfants, violences conjugales, violences liées au monde du travail, violences scolaires... Les manières de l'appréhender ont aussi évolué : on a vu émerger la notion de victime, qui n'avait pas

vraiment été prise en considération auparavant. Ainsi la justice pénale a-t-elle acquis de nouvelles fonctions, en étendant son territoire dans une société de plus en plus régulée par le droit des personnes. Autre innovation : les violences dues aux guerres au xx<sup>e</sup> siècle ont aussi donné naissance à des traitements judiciaires spécifiques avec la création de tribunaux particuliers. Les auteurs de ce livre mettent donc en perspective historique la violence et l'institution judiciaire depuis le Moyen Âge. En révélant ses inflexions, ils invitent à relire les théoriciens de l'évolution historique de la violence. Ils aident aussi à réfléchir au traitement judiciaire actuel des violences en apportant un recul indispensable.

---